

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.

Excusés : T.GIBELIN. S.HIET

Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 115/14 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**VU** le vote des budgets primitifs et supplémentaires 2014 M14 et M49 affermage votés les 12 mars et 1<sup>er</sup> octobre 2014

**CONSIDERANT** les remarques du trésorier et les rectificatifs à apporter aux écritures budgétaires

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE PROCEDER** aux décisions budgétaires modificatives et supplémentaires suivantes :

Budget général M14 – Code 400

Dépenses Investissement compte 2181 100 €

Recettes Investissement compte 28182 chapitre 040 100 €

Budget annexe assainissement M49 Affermage – Code 402

Dépenses Investissement compte 2315 1000 €

Recettes investissement compte 2812 chapitre 040 1000 €

Recettes Fonctionnement compte 778 chapitre 042 -60.559 €

Recettes Fonctionnement compte 778 chapitre 77 60.559 €

Dépenses Investissement compte 2315 4.138 €

Recettes Investissement compte 1311 4.138 €

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 116/14 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Le président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 8 décembre 2014  
Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.  
Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.  
La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE CREER** un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

**DE PRECISER** que ce contrat sera d'une durée initiale de 18 mois

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

**D'INDIQUER** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 117/14 OUVERTURE POSTE CONTRACTUEL ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE  
TEMPS COMPLET PHARE DE VERZENAY**

**CONSIDERANT** les besoins du service tourisme au Phare de Verzenay – Musée de la Vigne en Champagne et la nécessité d'ouvrir un poste statutaire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**D'OUVRIR** un poste contractuel d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DE MANDATER** le Président pour recruter sur ce poste

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 118/14 PROJET RENOUVELLEMENT MUSEOGRAPHIQUE PHARE DE VERZENAY  
FILMOGRAPHIE ET AMENAGEMENT JARDIN**

Monsieur le Président présente l'intérêt de renouvellement de deux éléments muséographiques au Phare de Verzenay :

- remplacement des films concernant le travail de la vigne aux quatre saisons
- aménagement du jardin panoramique

Il informe les membres du conseil que la Communauté de Communes peut, pour ce projet, bénéficier de financements RTE liés au passage de ligne électrique 400 000 volts Lonny-Seuil-Vesle dans la commune de Val de Vesle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE FAIRE REALISER** ces projets sous condition d'obtention des financements escomptés

**DE MANDATER** le président pour retenir les maîtres d'œuvre compétents pour ce type de mission

**D'INSCRIRE** le financement de ces projets au budget du Phare 2015

**DE PRESENTER** une demande de financements RTE liés au passage de ligne électrique 400 000 volts Lonny-Seuil-Vesle dans la commune de Val de Vesle.

**DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil général de la Marne et du Conseil Régional de Champagne Ardenne

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 119/14 ACQUISITION ET INSTALLATION DEFIBRILLATEURS PHARE ET CAMPING**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**D'INSTALLER** des défibrillateurs sur les sites du Phare de Verzenay et camping de Val de Vesle pour des montants respectifs de 1.770 €/HT et 2.294 €/HT

**DE SOLLICITER** pour le financement de ces équipements l'aide financière de la Fédération française de radiologie et la fondation CNP assurances.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 120/14 REAMENAGEMENT CARRIERE PEDAGOGIQUE DE MAILLY CHAMPAGNE**

Monsieur le Président expose que le parc naturel régional a pour ambition de réhabiliter le parcours pédagogique sur la commune de de Mailly Champagne. Ce parcours pédagogique et multi-thématique sera accessible au grand public et aux scolaires. Une valorisation du patrimoine géologique, biologique, architecture, paysager et culturel sera réalisée lors de la création de la scénographie.

Le parc naturel prend en charge la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet et sollicite une participation au financement.

Estimation du projet	123.000 €/HT	
Plan de financement	Conseil régional	25.000 €
	Conseil général	25.000 €
	Parc	48.000 €
	Commune Mailly Champagne	12.000 €
	Syndicat Charmoise	9.000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
DE PARTICIPER** au financement de ce projet à hauteur de 4.000 €  
**D'INSCRIRE** le montant de cette subvention au budget primitif 2015.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 121/14 LIGNE DE TRESORERIE 300.000 €**

Monsieur le Président donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux bâtiments scolaires

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE PRENDRE** en considération et **D'APPROUVER** le projet qui leur est présenté

**DE DEMANDER** à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 Euros, pour une durée de 1 an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur EURIBOR 3 mois + 1.50 %, commission d'engagement de 0.20%.

**D'OUVRIR** au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

**DE PRENDRE** l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,

**D'AUTORISER** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal Monsieur Alain TOULLEC pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain Toullec, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 122/14 CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE SEPT SAULX**

Monsieur le Président informe de la nécessité de construire un restaurant scolaire intercommunal dans la commune de Sept Saulx

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE FAIRE** réaliser un avant projet sommaire du projet afin de solliciter des aides au financement auprès du Conseil général de la Marne

**DE FAIRE REALISER** le projet sous condition d'obtention des financements escomptés

**DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil général de la Marne et de l'Etat

**DE DEMANDER** au Président de lancer l'appel d'offre correspondant

**DE MANDATER** le président pour signer la convention de mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes à titre gratuit avec la commune de Sept Saulx.

**D'INSCRIRE** le montant des travaux au budget primitif 2015

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain Toullec

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 27

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 123/14 CHANGEMENT CHAUDIERE ECOLE DE MATERNELLE MAILLY CHAMPAGNE**

Monsieur le Président informe de la nécessité de remplacer la chaudière à l'école maternelle de Mailly Champagne

**VU** la consultation réalisée

**VU** le devis de l'entreprise Olivier HUTASSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,  
Monsieur Michel HUTASSE ne prend pas part à la délibération**

**DE FAIRE** réaliser les travaux par l'entreprise Olivier HUTASSE pour un montant 13.526,48 €/TTC

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEOYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 124/14 REGLEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC**

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement du Service d'Assainissement Non Collectif proposé par la commission assainissement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
D'ADOPTER** le règlement tel que proposé.

**DE FAIRE** procéder à l'affichage de ce règlement en vue de l'information des usagers.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 126/14 ACQUISITION PARCELLE TERRAIN ET POSTE REFOULEMENT RUE DES PRES BONNET VILLERS ALLERAND**

Monsieur le Président explique que le poste de refoulement des effluents d'assainissement EU de la rue des prés bonnet à Villers Allerand est une propriété privée située sur une parcelle privée n° D 1128. Afin de permettre le raccordement d'autres habitations et la maîtrise de cet équipement, le Président propose d'acquérir l'ensemble après évaluation par le service des domaines.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE MANDATER** le président pour l'acquisition du poste de refoulement et son assiette foncière, après évaluation et négociation avec le propriétaire

**DE PREVOIR** le financement de cette acquisition au budget annexe d'assainissement M49 AFFERMAGE

**DE PASSER** un acte notarié d'acquisition et **D'AUTORISER** le président à signer cet acte au nom de la Communauté de communes

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 127/14 ETUDE FAISABILITE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DES COMMUNES DE VERZENAY ET VERZY A LA STATION INTERCOMMUNALE DE REIMS METROPOLE**

**CONSIDERANT** la nécessité de reconstruire les stations d'épuration de Verzenay et Verzy  
Monsieur le Président explique que la station d'épuration de Reims Métropole est en mesure d'absorber les eaux usées issues de ces communes, qu'elle traite déjà les effluents issus des communes de Beaumont sur Vesle et de Montbré.

La communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims a sollicité Madame la Présidente afin d'étudier le raccordement des deux communes à la station urbaine et celle-ci n'est pas opposée au principe.

Par contre, il y a lieu de s'assurer que les réseaux de transport des eaux usées et les stations de relèvement sont bien dimensionnés depuis les communes concernées jusqu'à la station.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE FAIRE** réaliser l'étude de faisabilité de raccordement en y incluant l'étude diagnostic des réseaux existants dans les deux communes

**DE MANDATER** le président pour lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'étude

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau pour le financement de l'étude

**DE PREVOIR** le financement de cette étude au budget annexe d'assainissement M49 REGIE 2015

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 128/14 REGLEMENT INTERIEUR ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES**

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur d'entretien des locaux scolaires proposé par la commission Education

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
D'ADOPTER** le règlement tel que proposé.

**DE TRANSMETTRE** ce règlement décliné selon les spécificités de chaque site aux agents concernés

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 129/14 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA SOURCE  
2014**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
DE VERSER** pour l'année 2014 une subvention de 1.500 € à l'association sportive du collège la Source  
**DE PREVOIR** le montant de cette subvention au budget général 2014 compte 6574

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 130/14 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION FAMILLES RURALES BEAUMONT SUR VESLE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité**

**DE VERSER** pour l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association Familles Rurales de Beaumont sur Vesle

**DE PREVOIR** le montant de cette subvention au budget général 2014 compte 6574

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 131/14 BONS CADEAU NOEL ENFANTS PERSONNEL PERMANENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
D'ATTRIBUER** aux agents communautaires permanents un bon cadeau d'une valeur de 45 € pour leur enfant jusqu'à l'âge de 16 ans annuellement à l'occasion des fêtes de Noël.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 132/14 SIGNATURES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT CHARGES LIEES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ET FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DU GYMNASSE DE VERZY / COMMUNES DE PRUNAY ET SILLERY**

**VU** les statuts communautaires

**VU** l'organisation des transports scolaires par le Conseil Général de la Marne en tant qu'autorité compétente et la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims en tant qu'organisateur de second rang,

**VU** que la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims est propriétaire du gymnase du Collège de Verzy

**CONSIDERANT** que les élèves des communes de Prunay et Sillery qui sont scolarisés au Collège de Verzy empruntent les transports scolaires et occupent sur les temps scolaires le gymnase de Verzy.

**CONSIDERANT** les charges financières liées à ces services,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer avec les Maires de Prunay et Sillery les conventions prévoyant les modalités d'organisation et de prise en charge financière de ces services.

**DE DEMANDER** le remboursement de ces charges financières annuellement aux communes Prunay et Sillery.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Extrait certifié conforme,  
le  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 133/14 BAREMES CAF TARIFS MULTI ACCUEIL LES PETITS BOUCHONS**

**VU** l'arrêté du 17 juin 2013 modifiant l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes Forêts et Coteaux de la Grande Montagne, Rives de Prosne et Vesle et Vesle Montagne de Reims en y incluant la commune de Villers-Marmery.

**VU** la délibération n°38/14 prise par le Conseil Communautaire en date du 8 janvier 2014 et portant sur la reprise des tarifs en cours avant la fusion intercommunale.

**CONSIDERANT** le transfert de la compétence en matière de la petite enfance,

**CONSIDERANT** la tarification de la structure multi-accueil « Les Petits Bouchons » et le partenariat avec la CAF,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'appliquer, le barème de la C.A.F pour le calcul du montant de la participation des familles à la garderie « Les Petits Bouchons »

La participation de la famille s'appuie sur un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, au sens des prestations familiales, appliqué à ses ressources.

Les taux d'effort appliqués, pour la garderie « Les Petits Bouchons » sont du type accueil collectif et horaire (tableau joint).

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Extrait certifié conforme,  
le  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation :

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents :  
votants :

Présents :

**N° 134/14 CONVENTION DE REVERSEMENT REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNE DE CHIGNY  
LES ROSES**

**VU** les statuts communautaires et la compétence assainissement des eaux usées

**CONSIDERANT** que la commune de Chigny les Roses gère le service d'eau potable, effectue les relevés et produit les factures correspondantes.

Monsieur le Président explique que la Commune de Chigny les Roses ajoutera sur les factures d'eau potable les lignes redevance assainissement et modernisation des réseaux et reversera le montant des sommes encaissées à la Communauté de Communes. Cette facturation débutera à partir de la consommation d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accepter ce principe de facturation

**DE VALIDER** la convention correspondante et **D'AUTORISER** le président à la signer pour la Communauté de Communes

**DE PRENDRE** en charge 50% des frais de relevés

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Extrait certifié conforme,  
le  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE.  
Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.TOULLEC. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE.  
D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESSEYE. W.DUBOS.  
J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.  
Excusés : T.GIBELIN. S.HIET  
Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 134/14 REALISATION PROJET ECOLE NUMERIQUE POLE SCOLAIRE DE RILLY**

VU le projet d'école numérique pour le pôle scolaire de Rilly la Montagne

VU la consultation réalisée en date du 6 novembre 2014

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE RETENIR** l'entreprise QUADRIA 51100 Reims pour un montant de 16.911,60 €/HT

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain TOULLEC

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 24 Novembre 2014

**Séance du 3 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze trois décembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Villers Marmery au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain Toullec, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 28

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. C.DOREAU. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. A.Toullec. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUDVILLE. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A. GARRICK. J.E.PEUDEPIECE. G.DESLOYE. W.DUBOS. J.P.COCQUELET. R.FERNANDEZ.

Excusés : T.GIBELIN. S.HIET

Représenté : S.HIET pouvoir à D.SACY

**N° 135/14 VERSEMENT GIPA PERIODE DE REFERENCE 2009/2013**

Monsieur le Président explique au conseil que la GIPA Garantie individuelle du pouvoir d'achat a pour objet de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents titulaires et non titulaires qui peuvent subir les gants dans l'hypothèse où leur traitement évolue moins vite que l'inflation. Cette indemnité est calculée sur une période de 4 ans. Les agents doivent avoir conservé le même statut sur la période de référence soit pour 2014 : décembre 2009 à décembre 2013.

La GIPA est versée par l'employeur qui clôt la période de référence.

La GIPA est applicable de plein droit.

Il précise que compte tenu des transferts de personnel, c'est la CCVCMR qui a calculé le GIPA et qui va la verser. Pour les agents qui étaient communaux pendant la période de référence, l'indemnité est due par la commune et sera demandée en remboursement par convention.

Pour le cas d'un agent intercommunal ayant muté dans une commune au cours d'une année le remboursement se fera à l'inverse.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE VALIDER** ce principe

**DE DEMANDER** remboursement par convention aux communes concernées soit Beaumont sur Vesle, Ludes, Mailly Champagne, Val de Vesle, Villers Marmery

**DE REVERSER** à la commune de Sillery la GIPA versée pour un agent muté

**D'AUTORISER** le président à signer les conventions correspondantes

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Extrait certifié conforme,  
le 3 décembre 2014  
Le Président

Alain Toullec

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication le

